



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300153-20250429-2025-CIM-026-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2025

Arrêté 2025-CIM-026

Relatif aux reprises de concessions
échues non-renouvelées dans le
cimetière communal de La Baconnière

Arrêté pris par Monsieur le maire de La Baconnière en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale, conformément à la délibération n°2022-04-26 du 11 avril 2022 prise par le Conseil Municipal du 07 avril 2022 portant délégations d'attributions au maire ;

Le maire de la commune de La Baconnière,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2223-15 ;

Considérant que les terrains concédés dans le cimetière pour quinze, trente ou cinquante ans peuvent faire l'objet de renouvellement de la part des concessionnaires et leurs ayants cause pendant les deux années suivant la date de l'expiration de la période de concession,

Considérant qu'à compter de ce délai, et si le renouvellement n'est pas intervenu, et après information préalable des concessionnaires et leurs ayants cause, l'emplacement peut être repris par la commune ;

Considérant que les dernières inhumations dans les concessions ont été réalisées depuis plus de cinq ans ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cimetière de La Baconnière, les concessions dont la liste est annexée au présent arrêté sont arrivées à expiration et feront l'objet d'une reprise de sépulture à compter du 01/06/2025 :

Article 2 : Lesdites concessions qui n'auront pas été renouvelées par les familles avant le 31/05/2025 seront reprises par la commune.

Article 3 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existants sur lesdites concessions qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit avant le 31/05/2025 seront débarrassés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 4 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur dépôt dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.

Article 5 : Les noms, prénoms, années de naissance et de décès, -si elles sont connues-, des personnes exhumées des concessions reprises seront consignés dans un registre consultable en mairie.

Article 6 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, seront remises en service pour de nouvelles inhumations ou réintégreront le domaine public communal (espace vert, allée, ...).

Article 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'entrée du cimetière et à la Mairie.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ille Gloriette, SC 24111, 44041, Nantes Cedex) dans les deux mois suivant la date de son affichage. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à La Baconnière le 29 avril 2025

Le maire,
David BESNEUX



1/2

Annexe à l'arrêté 2025-CJM-026 : concessions expirées

Nom des défunts	N° d'emplacement	Date d'échéance du contrat
Odette et Charles HERRIAU	Carré 1, rangée 3, emplacement 25	1992
Famille TROHEL	Carré 1, rangée 4, emplacement 37	17/09/1987
M. et Mme GUIBERT	Carré 1, rangée 6, emplacement 57	10/01/2010
Augustine GUESDON	Carré 1, rangée 10, emplacement 87	19/01/2017
François GIRET	Carré 1, rangée 10, emplacement 93	08/09/2010
Famille BEUNEUX QUETTIER	Carré 1, rangée 14, emplacement 129	13/05/1982
Alexandre CHAUVIN	Carré 2, rangée 3, emplacement 165	11/07/1986
Henri PAUTONNIER	Carré 2, rangée 10, emplacement 238	31/03/2012
Jules et Léontine BABIN	Carré 3, rangée 4, emplacement 475	29/06/2022
Famille DUVAL GARRY	Carré 3, rangée 12, emplacement 553	05/07/2022
Bernard LEBOSSE	Carré 4, rangée 1, emplacement 287	26/01/2008
André OSSANT	Carré 4, rangée 6, emplacement 333	08/01/2021
M. et Mme CHEMIN	Carré 4, rangée 7, emplacement 340	14/06/2012
Marguerite FETIVEAU	Carré 4, rangée 17, emplacement 422	22/10/2011
André BESIAU	Carré 4, rangée 17, emplacement 425	13/03/2010
Émile ROSE	Carré 4, rangée 18, emplacement 434	14/05/2006
Léon BRICAULT	Carré 4, rangée 18, emplacement 435	12/04/2009

